

FESTIVITÉS



Pâques :

En raison de la crise sanitaire, la traditionnelle chasse aux œufs a été annulée... Afin d'égayé ce dimanche Pascal, nous avons tout de même décidé d'arpenter les rues de notre village. C'était une surprise matinale pour les enfants qui ont pu déguster leurs chocolats de Pâques et tout de même apprécier cette manifestation un peu différente des années précédentes.



Marché de Printemps :

Comme chaque année la commune organise son Marché de Printemps, la pandémie mondiale nous a contraint d'annuler cette manifestation l'année dernière.

Malheureusement le contexte sanitaire de ce début d'année 2021 ne nous a pas permis de maintenir cette tradition qui devait avoir lieu le 2 mai.



Fête du village :

Cette année la fête du village est reportée au 4^{ème} weekend de septembre, elle aura donc lieu le 25 septembre 2021 jusqu'au 27 septembre 2021 sur la place du Petit Plachy.



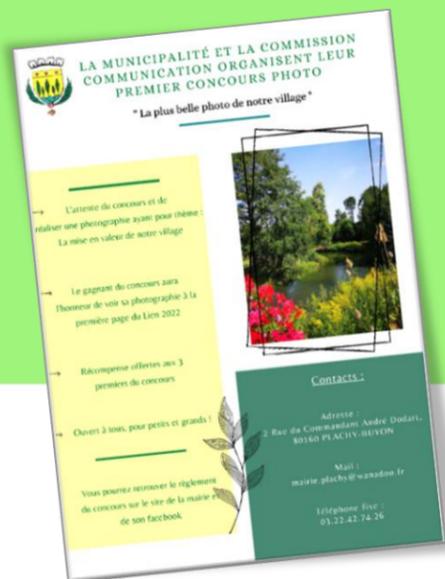
14 Juillet :

Si la situation sanitaire le permet, nous organiserons un repas avec des concerts le mercredi 14 juillet suivi du feu d'artifice.



Concours photo :

La municipalité et la commission communication lancent leur premier concours photos, « La plus belle photo de notre village » n'hésitez pas à participer ! Règlement du concours à retrouver sur le site de la mairie ou sur le facebook.



IPNS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIC



Plachy-Buyon Infos



Bulletin d'information du conseil municipal - mai 2021, n°28

Mesdames, Messieurs,

Je profite de ce Plachy-Buyon infos pour faire un point sur le travail de la commission bâtiment et patrimoine, mais avant tout je remercie tous les membres de la commission pour le travail fait sur cette première année. Nous vous avons déjà parlé de l'installation d'une antenne relais Orange qui avait pour but d'améliorer la couverture de téléphonie portable pour tout notre village. Sur ce point, vous avez peut-être vu le permis de construire ? Les travaux vont commencer mi-Mai.

Nous avons également évoqué l'arrivée de la fibre optique. Là aussi les choses avancent, une société est déjà passée dans notre village afin de regarder le nombre de kilomètres de câble à déployer. Nous devrions avoir dans les prochains mois une réunion avec Somme Numérique afin de continuer ce dossier. En attendant, vous pouvez désormais demander à Orange de recevoir la télévision par internet (sans parabole), ce service est disponible depuis début janvier 2021.

Comme vous avez pu voir dans le lien, le projet de rénovation et d'agrandissement de la salle des associations est en cours. Nous sommes dans l'attente du retour du permis de construire mais surtout du montant des subventions que nous avons demandées, l'état aidant les collectivités via un plan de relance économique.

Vous allez certainement entendre parler de deux autres projets sur lesquels nous travaillons en ce moment.

Le premier étant de passer l'éclairage public de notre village en LED. Pourquoi le faire si vite ? Une fois encore parce que nous pouvons être subventionnés à hauteur de 40 % par le département. Cette aide, additionnée aux économies d'énergie, ainsi que la diminution du coût d'entretien annuel pour notre village, vont permettre de rentabiliser rapidement les travaux.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la meilleure proposition tarifaire afin de choisir notre prestataire.

Enfin, nous étudions également la possibilité d'enfouir les réseaux électriques de notre village. Ce projet n'est qu'au stade du chiffrage, une fois que nous aurons le coût exact de cet investissement, nous travaillerons, comme à notre habitude, sur la recherche des éventuelles subventions et du meilleur moyen de financement.

Vous retrouverez l'ensemble de ces projets à travers les différents comptes rendu municipaux ainsi que le détail plus chiffré sur notre compte rendu du mois d'avril 2021.

Jean-Yves LEGRAND et sa commission



Assainissement collectif :

Tous les habitants non raccordés à l'assainissement collectif ont reçu dans leur boîte aux lettres une fiche enquête du Syndicat d'assainissement intercommunal de la Vallée de la Selle (SIAVS). Il vous est demandé de prévoir la position de votre boîte de branchement et pour la profondeur pas d'inquiétude, demandez un rendez-vous au responsable de la Sté SADE dont le N° de téléphone est indiqué.

Le début des travaux est prévu le 17/05 et la fin début août pour les rues :

- de la Fontaine
- Hémir Mézan
- de Conty
- Edouard-Philogène Wallet
- de Beauvais
- tronçon route de Beauvais jusqu'au hameau (rue du Château d'Eau)
- hameau de Buyon

Pour les rues de l'Église et des Clabaudois, les travaux devraient commencer mi-juin et se terminer début septembre. Vous pouvez commencer dès maintenant à faire effectuer des devis pour vous raccorder au réseau car tout sera fait pour que vous puissiez vous raccorder au fil de l'avancement des travaux.

Le syndicat informera les services de transport scolaire, de transport départemental et le service de ramassage des ordures ménagères des futures contraintes de circulation, vous serez avisés des modifications.

Pour la fin de l'année, tout le village sera raccordé au réseau d'assainissement collectif comme les communes de Prouzel et Bacouël-Sur-Selle.

Je compte sur vous pour laisser travailler les entreprises en toute sérénité, ce ne sera pas facile pour eux comme pour vous mais le bon sens y trouvera son compte. Ces travaux vous apporteront un confort supplémentaire et une plus-value à vos habitations.

Mes Amitiés
Jean-Luc HUYON
Maire
Président du SIAVS

INCIVILITÉS

Rappel des horaires de tontes :

À plusieurs reprises, il a été constaté que les horaires de tontes occasionnés par le voisinage n'étaient pas respectés.

C'est pourquoi nous vous rappelons et nous vous prions de respecter les horaires suivants :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Voirie :

Le chemin entre la Clés des Champs et Les Coteaux menant au Bosquet de Camont va prochainement être interdit aux véhicules terrestres à moteur pour des raisons de sécurité.

Rappel sur le stationnement :

Pour rappel, le stationnement devant chez soi doit être fait sur sa partie privée lorsqu'il est possible. Nous constatons de plus en plus d'incivilités en matière d'arrêt et de stationnement des véhicules sur la voie publique. Il convient d'utiliser les places de parking prévues et ainsi d'éviter les stationnements gênants (sur les trottoirs, devant chez un voisin ...).

Sortie des poubelles :

Les poubelles jaunes et noires doivent être sorties la veille au soir et rentrées le lendemain après le passage de Trinival. Aucune poubelle ne doit rester dehors ou sur les trottoirs la journée ou bien même toute la semaine, ce qui peut en l'occurrence être fort gênant pour le stationnement et/ou les piétons.

ÉLECTIONS

Élection départementale et régionale à venir :

Les élections départementales et régionales auront lieu le 20 et 27 juin. 2 bureaux de votes seront à tenir. Nous avons besoin d'électeurs afin de faire un roulement, car cela va mobiliser 25 personnes à chaque tour. Pour les volontaires, nous vous demandons de vous faire connaître auprès de la mairie avant le 20 mai.

Télé-procédure :

À compter du 6 avril 2021, lancement de la télé-procédure « maprocuration », dématérialisation des procurations de vote.

La télé-procédure qui n'est pas obligatoire, vous permettra de renseigner la procuration de chez vous sur internet. Une fois les formalités de la télé-procédure accomplies vous n'aurez plus qu'à vous rendre au commissariat de police le plus proche (munis de votre numéro de dossier pour faire vérifier votre identité).

1^{er} temps : Connexion sur « maprocuration.gouv.fr » une fois authentifié via « **FranceConnect** », vous devrez répondre aux questions qui vous sont posées. Une fois ces étapes franchies, le mandant reçoit un numéro de dossier.

2^{ème} temps : Le mandant devra se présenter au commissariat ou à la gendarmerie pour faire vérifier son identité grâce à son numéro de dossier et de sa pièce d'identité.

3^{ème} temps : Dès la transmission de la demande vers la commune d'inscription de l'électeur, le maire ou le service qui à la délégation, si tout est conforme, validera la demande et le mandant en sera informé par mail.

VIE SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

Inscription scolaire 2021/2022 :

Les inscriptions scolaires ont lieu entre le 8 mars et le 7 mai 2021, elles sont à télécharger sur le site de la communauté de Commune Somme Sud-Ouest via le lien suivant : cc2so.fr/vie-scolaire-ecole ou à retirer directement à la mairie de votre village au 2 Rue du Commandant André Dodart, 80160 Plachy-Buyon.



Centre aéré vacances été 2021 :

À destination des enfants de 3 à 11 ans et de 12 à 17 ans, la documentation et les dates sont à recueillir sur le site de la Communauté de Commune Somme Sud-Ouest ou directement via le lien suivant : cc2so.fr/enfance-jeunesse/

